



Peut on refuser un droit de visite ?

Par **benyounes frederic**, le **14/02/2018** à **08:44**

Bonjour,

Ma soeur s'est séparée l'an dernier et n'a plus eu de nouvelles de son ex. Pas de visites, pas de cadeaux pour Noël ou pour leurs anniversaires. Elle a lancé une procédure de pension alimentaire. Son ex souhaite avoir les enfants pendant une semaine lors de vacances scolaires. Elle hésite car elle a peur de ne plus les revoir : a-t-elle le droit de refuser ? Quels sont ses recours ? Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **14/02/2018** à **09:10**

Bonjour,

je présume qu'ils ne sont pas passés devant le juge pour définir le mode de garde ? Je pense qu'elle peut donc refuser pour l'instant ?
De toute façon, même avec un calendrier officiel établi par un juge, si monsieur veut partir avec les mômes, rien ne l'empêchera !